



L'ESPAGNE, TERRE DE FLUX MIGRATOIRES

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France-Espagne à Madrid, Santa Cruz de Tenerife et San Cristóbal de La Laguna

20 au 25 février 2023

À l'invitation du groupe interparlementaire d'amitié Espagne-France¹, présidé par M. Pío GARCÍA ESCUDERO, ancien Président du Sénat, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Espagne conduite par Mme Michelle MEUNIER, présidente, et composée de M. Édouard COURTIAL et Mme Émilienne POUMIROL, s'est rendue à Madrid puis aux Canaries (à Santa Cruz de Tenerife et San Cristóbal de La Laguna) du 20 au 25 février 2023.

Quatre mois avant que ne débute, le 1^{er} juillet dernier, la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne, ce déplacement a été l'occasion de conforter les convergences de vues politiques entre l'Espagne et la France, deux États dont les actions communes ne cessent de se renforcer. La délégation a par ailleurs souhaité consacrer une partie de son déplacement au défi migratoire que notre partenaire espagnol, comme le reste de l'Union européenne, s'emploie à relever.



Mme Michelle MEUNIER et M. Pío GARCÍA ESCUDERO

I. L'occasion de confirmer une convergence globale de vues entre France et Espagne

Depuis la signature, le 7 novembre 1659 sur l'île aux Faisans, du « Traité des Pyrénées » par Louis XIV et Philippe IV, à la frontière franco-espagnole, plus de 370 accords, traités ou conventions bilatérales ont été signés entre la France et l'Espagne. Cette coopération sans aucun équivalent a trouvé son point d'orgue avec le sommet franco-espagnol de Barcelone du 19 janvier 2023 au cours duquel a été signé un traité d'amitié et de coopération dont le principe avait été acté lors du précédent sommet de Montauban, le 15 mars 2021. Le déplacement du groupe d'amitié s'inscrivait donc, entre autres, dans le cadre de l'article 2 du traité de Barcelone selon lequel « *des mécanismes structurés de dialogue entre les Parlements (...) sont favorisés* ».

A – Une coopération bilatérale dense et productive

La délégation sénatoriale a d'abord échangé avec M. Jean-Michel CASA, ambassadeur de France, qui a évoqué les nombreux points de convergence et de coopération entre les deux pays. Même si certains aspects de cette coopération demeurent perfectibles, la France et l'Espagne multiplient les projets communs en matière de défense (Système de combat aérien du futur, dit SCAF), de transport, d'interconnexions énergétiques, de lutte contre le terrorisme, ou encore de coopération universitaire et de recherche.

¹ L'un des deux seuls du Sénat espagnol, avec le groupe Espagne-Italie.



La délégation à l'issue de sa rencontre avec M. Jean-Michel CASA, ambassadeur de France

Cette coopération s'exprime avec une résonance particulière s'agissant de la question migratoire, thème privilégié lors du déplacement. Huit années après le « choc » migratoire de 2015, la situation s'avère moins tendue, même si surviennent régulièrement des drames humains. Néanmoins, les positions respectives de l'Italie, de la Grèce, de la Turquie, de la Hongrie, de la Biélorussie et du Maroc ont eu un impact considérable sur les voies migratoires qui visent, pour beaucoup d'entre elles, à gagner la France, l'Allemagne ou le Royaume-Uni et considèrent donc l'Espagne comme une voie de passage potentielle, fruit d'un arbitrage avec d'autres routes, au gré des contraintes. Les autorités françaises et espagnoles partagent donc une certaine convergence d'analyse en considérant que l'aide au développement dans les pays d'origine et une meilleure collaboration avec leurs gouvernements respectifs constituent probablement le meilleur levier de lutte contre l'immigration illégale.

B – Quelques points de convergence encore en devenir



La délégation autour de M. Ander GIL, Président du Sénat espagnol

La relation bilatérale, globalement au beau fixe, n'en reste pas moins ponctuée par quelques points de divergence. Tout en partageant la volonté affirmée d'une plus grande autonomie européenne sur le plan énergétique, la France et l'Espagne doivent concilier leur souhait d'une coopération énergétique renforcée avec des marchés intérieurs aux caractéristiques très différentes. Certains projets bilatéraux nécessitent donc du temps pour aboutir.

C'est le cas du *MidCat*. Initié en 2013, avec le soutien européen, ce projet vise à relier les villes d'Hostalric et de Barbaira, situées respectivement en Catalogne et dans l'Aude, afin d'acheminer du gaz du Maghreb vers l'Europe du Nord. Cette connexion fait toutefois l'objet de réticences en raison de son coût et de son impact environnemental. En 2019, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et son équivalent espagnol, la *Comisión Nacional de los Mercados y la Competencia* (CNMC), avaient indiqué que « le projet ne présen[tait] pas une maturité suffisante pour faire l'objet d'une décision de répartition transfrontalière des coûts ». Comme beaucoup de projets de gazoducs, il a été remis en avant récemment en vue de réduire la dépendance énergétique de l'Union européenne à la Russie, sans que soient, pour autant levées les objections environnementales et stratégiques. D'autres projets énergétiques bilatéraux sont soumis aux mêmes enjeux, telle la liaison électrique entre *Cubnezais* et *Gatika*, dans le golfe de Gascogne, qui devrait constituer la première interconnexion essentiellement sous-marine entre les deux pays.

C – Une vie politique en effervescence à l'approche des prochaines élections

L'année 2023 est marquée par plusieurs temps forts électoraux en Espagne. Le 28 mai, des élections ont eu lieu dans douze des dix-sept communautés autonomes, ainsi que dans les villes autonomes de *Ceuta* et *Melilla*. Le même jour, les assemblées délibérantes des quelque 8 131 communes ont été renouvelées. La droite est globalement sortie renforcée de ces élections locales ce qui a conféré au Parti populaire (PP) de légitimes ambitions pour les élections générales, qui ont eu lieu de manière anticipée le 23 juillet.

Les deux chefs de file de cette élection nationale, M. Pedro SÁNCHEZ, Président du Gouvernement, et M. Alberto NÚÑEZ FEIJÓO, alors sénateur et président du Parti populaire, ancien président de la communauté autonome

de Galice, avaient ainsi densifié leurs échanges depuis plusieurs mois. La délégation sénatoriale a eu l'occasion d'être saluée au cours d'une séance publique, au Sénat, consacrée à des travaux de contrôle au cours desquels les deux responsables politiques ont débattu avec vivacité.



La délégation française saluée en séance publique au Sénat en présence de MM. Pedro SÁNCHEZ et Alberto NÚÑEZ FEIJÓO

Ce désaccord sur les grandes orientations nationales s'est traduit dans les urnes par un résultat plus équilibré que lors des élections locales, et par l'absence d'une majorité claire au Congrès des députés. Il est désormais très probable que le Gouvernement en place soit maintenu jusqu'à l'issue de la présidence espagnole du Conseil de l'UE avant, sans doute, que de nouvelles élections générales ne dénouent le blocage actuel.

II. Les multiples facettes des flux migratoires aux Canaries

A – Des situations humaines souvent difficiles

Sans qu'il soit possible de chiffrer avec précision le nombre de personnes cherchant à gagner illégalement l'Europe par cette voie, deux caractéristiques globales ont été constatées. Ainsi que l'a rappelé Mme Lara Alegría RIBEIRO, officier de Liaison Frontex, lors de son entretien avec la délégation, la volonté des passeurs d'éviter certains accès grec et italien, d'une part, et la surveillance très relative des côtes par les autorités marocaines, d'autre part, ont favorisé une hausse progressive du nombre de personnes tentant de rejoindre l'archipel espagnol. Les Canaries ont ainsi accueilli simultanément jusqu'à 2 800 mineurs non accompagnés au plus fort de la crise migratoire.

Cette forte augmentation des tentatives d'immigration s'est traduite par une hausse proportionnelle des incidents en mer.

Qu'elles soient repérées par des radars ou signalées depuis les pays de départ, des embarcations s'abiment régulièrement en mer, et ce malgré le professionnalisme reconnu de la police locale.

Les difficultés d'accès à l'archipel espagnol se trouvent amplifiées par des courants marins particulièrement violents sur une étendue de plus de 7 200 km² que les garde-côtes et les associations humanitaires peinent à surveiller.



La délégation accompagnée de M. Bernard LONIS, Consul honoraire, à l'issue d'un riche échange avec le Commissaire général, M. Luis Felipe San Martín FERNÁNDEZ-MARCOTE

B – Une récente diminution de la pression migratoire

La pression migratoire sur les Canaries s'est récemment réduite sous l'effet de deux facteurs. En premier lieu, le conflit ukrainien a incité le régime bélarusse à faciliter l'accès des migrants vers l'Union européenne comme moyen de pression, dissuadant les passeurs d'emprunter des voies d'accès du Sud de l'Europe. En second lieu, la reconnaissance par Madrid du Sahara occidental s'est concomitamment traduite par une meilleure surveillance des côtes marocaines par les autorités locales.

Les autorités espagnoles actent ainsi leur volonté de coopérer davantage avec les pays de départ, tant sur le volet de la surveillance que de l'aide au développement. Cette dernière constitue d'ailleurs la seule solution de long terme, ainsi que l'ont confirmé à la délégation lors d'entretiens au ministère de l'intérieur MM. Jaime RAMOS SCHLINGMAN, sous-directeur général des relations internationales, de l'immigration et de l'étranger, Jesús Sotero FERNÁNDEZ CABALLERO, sous-directeur des affaires européennes, et Eliseo Rafael LOPEZ SÁNCHEZ, conseiller du Secrétaire d'État à la sécurité.



La délégation reçue au ministère de l'intérieur

C – Une indispensable coopération internationale pour lutter contre les filières migratoires illégales

Au ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération, la délégation s'est entretenue avec Mmes María LLEDÓ, Secrétaire générale pour l'Union européenne, et Raquel GÓMEZ CAMBRONERO, directrice générale de l'Europe occidentale, centrale et du Sud-Est de l'Europe, et avec le sous-directeur général de la Justice et de l'Intérieur, M. Francisco JAVIER CONDE Y MARTÍNEZ DE IRUJO. Cet échange a permis, au-delà des questions migratoires, de bénéficier d'une présentation détaillée des quatre priorités de la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne : réindustrialiser l'Union et garantir son autonomie stratégique ouverte, faire progresser la transition écologique et l'adaptation environnementale, promouvoir



La délégation en compagnie de la Secrétaire générale pour l'Union européenne

une plus grande justice sociale et économique et renforcer l'unité européenne.

Des ambitions à la hauteur d'un partenaire espagnol qui s'affirme décidément comme un interlocuteur privilégié de la France. Les sénateurs espagnols et français ont ainsi formulé le souhait de pouvoir échanger prochainement, dans la perspective d'un bilan de la présidence espagnole du Conseil de l'UE.

Composition de la délégation

		
<p>Mme Michelle MEUNIER Présidente du groupe d'amitié France-Espagne Sénatrice de Loire-Atlantique (Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain)</p>	<p>M. Édouard COURTIAL Membre du groupe d'amitié France-Espagne Sénateur de l'Oise (Groupe Les Républicains)</p>	<p>Mme Émilienne POUMIROL Membre du groupe d'amitié France-Espagne Sénatrice de Haute-Garonne (Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain)</p>

Composition du groupe d'amitié :

http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_589.html